

## MÉTÉO-FRANCE

**Arrêté du 15 octobre 1999 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de chef technicien de la météorologie en 1999 (femmes et hommes)**NOR : *EQUI9910211A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 95-118 du 2 février 1995 portant statut des techniciens supérieurs de la météorologie ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'aptitude pour l'accès au grade de chef technicien de la météorologie ;

Vu l'arrêté portant ouverture d'un examen professionnel pour l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de chef technicien de la météorologie en 1999, en date du 6 octobre 1999,

Arrête :

*Article unique*

Le jury de l'examen professionnel pour l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de chef technicien en 1999 est composé comme suit :

*Président*

M. Van Grunderbeeck (Patrick), ingénieur en chef de la météorologie.

*Membres*

M. Veysseire (Jean-Michel), ingénieur de la météorologie, vice-président ;

M. Boureau (Pascal), chef technicien de la météorologie ;

M. Gaumet (Jean-Louis), ingénieur de la météorologie ;

M. Pennaneac'h (Georges), ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;

M. Sabatier (Gilles), ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;

M. Pollard (Marc), ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de la  
recherche

et des affaires scientifiques et techniques :

*L'adjointe au directeur, chef de service,*

M. Benoist